

# Territoire Nord Picardie

## Vacances d'été

2017

de 3 à 17 ans



### Comment s'inscrire ?

Deux possibilités :

#### 1<sup>ère</sup> possibilité :

- 1 - Compléter le dossier d'inscription central détachable ci-joint dans sa totalité en y joignant les documents obligatoires détaillés en page 3
- 2 - Transmettre le dossier complet avant la date limite d'inscription fixée au **vendredi 26 mai 2017**. Une fois cette date passée, les places restantes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers.
- 3 - La facture correspondant au séjour de votre enfant vous sera alors envoyée par courrier avant le **vendredi 9 juin 2017**. Cette facture sera à régler dans un délai de 15 jours.
- 4 - Une fois votre règlement reçu, vous recevrez une confirmation d'inscription au plus tard pour le **vendredi 30 juin 2017**.

- Ou alors -

#### 2<sup>ème</sup> possibilité :

Rendez-vous lors de l'une de nos permanences d'inscription avec le dossier d'inscription complet. Le règlement sera à faire sur place par chèque ou espèces.

- 1 - Le 17 mai à **Bernaville**, de 16h à 20h, Communauté de communes antenne de Bernaville
- 2 - Le 18 mai à **Doullens**, de 17h à 20h, Agora
- 3 - Le 22 mai à **Villers-Bocage**, de 17h à 20h, Communauté de communes antenne de Villers-Bocage
- 4 - Le 24 mai à **Candas**, de 17h à 19h30, salle en face de la mairie

### Sommaire :

**p.1 : Modalités d'inscription**

**p.2 : Accueil Collégiens et Lycéens**

**p.3 à 6 : Dossier d'inscription détachable**

**p.7 : Accueil des 3 - 12 ans**

**p.8 : Tarifs et informations**

**Pour tous renseignements :**

Communauté de communes du Territoire Nord Picardie  
Site de Villers-Bocage, route de Montonvillers 80260 Villers-Bocage  
Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h  
03 22 93 50 36 / enfancejeunesse@cctnp.fr

# Collégiens/Lycéens 11-17 ans

## Séjours de vacances

Collégiens de  
11 à 13 ans

Collégiens/Lycéens  
de 14 à 17 ans

Du dimanche 16 au dimanche 23 juillet  
48 places

Du dimanche 30 au dimanche 6 août  
48 places

- 😊 Les activités proposées seront principalement assurées par la base de loisirs mais également par l'équipe d'animation.
- 😊 Le groupe sera accueilli en pension complète avec un hébergement sous toile dans des tentes collectives.

Les lieux et activités précis de chacun de ces deux séjours vont seront communiqués par la suite.

Attention : Brevet de natation de 50 mètres et certificat médical obligatoires.

Les départs et arrivées se feront à partir de Bernaville, Doullens et Villers-Bocage.  
Les horaires et lieux précis ainsi que la liste du matériel à prévoir vous seront communiqués lors du Forum d'information du samedi 17 juin 2017.

## Centres d'Animation Jeunesse

Collégiens/Lycéens  
de 11 à 17 ans

Les CAJ sont ouverts aux jeunes inscrits au collège jusqu'à leurs 18 ans. Chaque jour, ils sont accueillis à partir de **8h00** jusqu'à **18h00** avec un service de cantine proposé le midi. L'inscription se fait à la semaine entière y compris pour la cantine. Les équipes d'animation construisent avec les jeunes des programmes d'activités variées et adaptées à leur âge.

### 3 lieux d'accueil :

**Doullens** : du 10 au 28 juillet Ecole primaire Etienne Marchand / 80 jeunes

**Fienvillers** : du 10 au 28 juillet Salle des fêtes / 45 jeunes

**Villers-Bocage** : du 10 juillet au 11 août Gymnase / 60 jeunes

*Le vendredi 14 juillet étant férié, les CAJ seront fermés.*

# DOSSIER D'INSCRIPTION

Merci de bien vouloir compléter entièrement ce dossier d'inscription détachable et de nous le faire parvenir avant la date limite d'inscription fixée au **26 mai 2017** ou de vous rendre à l'une des permanences d'inscription avec l'ensemble des éléments demandés et le règlement.

Ce dossier est déposable aux 3 antennes de la Communauté de communes :

**Bernville**, 23 rue du Général Jean Crépin / **Doullens**, Agora 2 rue des Sœurs Grises / **Villers-Bocage**, route de Montonvillers

Il peut également être retourné par mail au format pdf à [enfancejeunesse@cctnp.fr](mailto:enfancejeunesse@cctnp.fr).

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom de l'enfant : ..... Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ...../...../..... Sexe : .....

Adresse de résidence de l'enfant : .....

Nom Prénom et adresse du père : .....

Tél. dom. : ..... Tél. prof. : ..... Tél. mob. : .....

Mail : .....@.....

Nom Prénom et adresse de la mère : .....

Tél. dom. : ..... Tél. prof. : ..... Tél. mob. : .....

Mail : .....@.....

Nom de facturation : .....

Adresse de facturation : .....

Régime général, précisez le n°allocataire CAF : .....

Carte loisirs CAF :           oui            non

Bons vacances collectives CAF : oui            non

Si oui, le montant :       8,25 €/j        9,25 €/j        17,50 €/j

M.S.A (précisez le N° INSEE) : .....

Autres (précisez quel régime) : .....

### PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Attestation d'assurance scolaire ou responsabilité civile (par année scolaire),
- Photocopie du carnet de santé à jour (pages vaccinations),
- Pour les séjours de vacances, un certificat médical de moins de 3 mois et un brevet de natation de 50 mètres
- Certificat de scolarité pour l'année en cours
- Deux enveloppes timbrées et libellées à votre nom pour la facturation et la confirmation d'inscription

# FICHE SANITAIRE DE LIAISON

**L'enfant a-t-il des allergies ?**  Asthme / Conduite à tenir : .....

Médicamenteuse : ..... / Conduite à tenir : .....

Alimentaire : ..... / Conduite à tenir : .....

Si oui, votre enfant a-t-il un PAI ?  OUI  NON Merci de nous fournir ce document

Autre : ..... / Conduite à tenir : .....

**Connaissez-vous le groupe sanguin de l'enfant ?**  OUI : .....  NON

**L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes :**  Rubéole  Varicelle  Angine  Rhumatisme articulaire aigu  Scarlatine  
 Coqueluche  Otite  Rougeole  Oreillons

**Votre enfant suit-il un traitement durant l'accueil de loisirs ?**  OUI  NON Si oui, merci de joindre une ordonnance originale récente avec la quantité de médicaments nécessaire. Les médicaments doivent être fournis dans leur boîte d'origine étiquetée au nom de l'enfant et avec la notice. Aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

**Votre enfant a-t-il des difficultés de santé ou des antécédents médicaux particuliers ?** .....

**Recommandations des parents :** .....

## AUTORISATIONS PARENTALES

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (1).....

Responsable légal de l'enfant .....

Déclare exacts les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Déclare avoir pris connaissance des conditions matérielles d'accueil de mon enfant à l'accueil de loisirs et certifie que mon enfant est actuellement apte à y séjourner et à pratiquer les activités et les sorties proposées (en autocars ou autres moyens de déplacement).

Décharge l'organisateur de toutes responsabilités en cas d'accident pouvant survenir avant ou après les horaires d'ouverture ou de fermeture de l'accueil de loisirs.

M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille et des frais médicaux d'hospitalisation et d'opérations éventuelles non remboursés par la sécurité sociale.

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils de loisirs communautaires dont les principaux extraits sont en page 5. Le règlement intérieur intégral est disponible à la Com de com et dans les accueils de loisirs.

Autorise mon enfant à être photographié ou filmé individuellement ou en groupe pendant la période des vacances pour des publications de la Com de com pour promouvoir les activités des accueils de loisirs. En aucun cas les photos ou vidéos ne pourront être utilisées à des fins commerciales ni vendues :  OUI  NON

Autorise la Communauté de communes et l'association PEP80 à consulter mon quotient familial sur l'application CAF pro à l'aide de mon numéro d'allocataire CAF pour que soit appliquée la tarification modulée correspondant à ma situation présentée en page 8 :  OUI  NON

Dans le cas contraire veuillez nous fournir une notification de la CAF indiquant votre quotient familial datant de moins de 15 jours. Sinon le tarif maximum vous sera appliqué.

Autorise mon enfant à rentrer seul du centre de loisirs jusqu'à son domicile :  OUI  NON

Autorise les personnes suivantes à venir chercher mon enfant : .....

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence : ..... Tél : .....

Date : .....

Signature obligatoire :

(1) Rayer les mentions inutiles

## Extraits du Règlement intérieur des Accueils de loisirs communautaires

**Horaires** : Les accueils de loisirs sont ouverts à partir de 8h00 jusqu'à 18h00. Un accueil échelonné est proposé aux familles de 8h00 à 9h30, n'hésitez donc pas à laisser dormir vos enfants le matin si vous le souhaitez. L'après-midi, l'accueil est également échelonné de 13h30 à 14h. Le soir, le départ peut se faire jusqu'à 18h00. Les horaires peuvent varier en cas de sortie à l'extérieur ou d'activité particulière. Dans ce cas, l'équipe d'animation préviendra la famille au minimum la veille. Les retards des parents ne seront admis qu'en cas de force majeure. La répétition de ces retards pourra entraîner un refus d'admission de leur(s) enfant(s) sans compensation.

**Conditions d'admission** : Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants à partir de 3 ans uniquement s'ils sont scolarisés et jusqu'à leur entrée au collège (12 ans maximum). Les Centres d'Animation Jeunesse (CAJ) sont ouverts aux enfants inscrits au collège jusqu'à la veille de leurs 18 ans. Les conditions d'âge doivent être regardées à la date d'ouverture de l'accueil. A chaque période d'inscription, l'enfant doit être à jour de ses vaccins et couvert par une assurance scolaire. Il sera demandé aux familles de joindre au dossier d'inscription la copie du carnet de vaccinations à jour ainsi que la copie de l'assurance scolaire en cours de validité. Les familles doivent être à jour de leurs paiements pour les fréquentations passées.

**Inscription** : Les familles doivent compléter un dossier d'inscription distinct par enfant et y joindre les documents demandés. L'inscription à l'accueil de loisirs, comme à la cantine, est effectuée à la semaine complète, soit cinq jours d'activités, sauf si la semaine comprend un jour férié. Chaque période de vacances fait l'objet d'une date limite d'inscription. Une fois cette date passée, les places restantes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers. De même, les prolongements d'inscription doivent être effectués au minimum une semaine à l'avance. L'annulation d'une inscription doit se faire auprès de la Communauté de communes ou du directeur de la structure pour les sites d'Agenville, Bernaville, Candas et Fienvillers au minimum 48h à l'avance. Seules les absences justifiées par un certificat médical de plus de la moitié de la semaine (soit 2,5 jours) et signalées dans les délais pourront faire l'objet d'un remboursement. Si l'accueil de loisirs demandé par les familles est complet, il leur sera proposé d'inscrire leur enfant dans une autre structure de la Communauté de communes. Toute inscription est définitive et entraîne une facturation.

**Facturation** : le règlement des accueils de loisirs doit se faire au moment de l'inscription. Une fois le dossier d'inscription complet déposé, une facture du montant du séjour sera adressée aux familles qui ont un délai de 15 jours pour transmettre leur règlement. Ce n'est qu'une fois le règlement reçu que l'inscription sera confirmée. A la fin de chaque période de vacances, une facture d'ajustement pourra être transmise à la famille en cas de facturation supplémentaire (camping, prolongation d'inscription, repas exceptionnel...). Il pourra être établi sur demande une attestation de présence ou complété celle d'un comité d'entreprise.

**Santé, hygiène et sécurité** : L'auto médication est interdite en accueil de loisirs. Les parents dont les enfants sont sous traitement doivent impérativement prévenir l'équipe d'animation et lui fournir l'ordonnance médicale et la quantité de médicaments nécessaires dans leur emballage d'origine étiqueté au nom de l'enfant avec la notice jointe. Les familles s'engagent à venir chercher leur enfant, si celui-ci présente des symptômes justifiant un retour à domicile. En cas de maladie contagieuse de l'enfant, un certificat de non contagion devra être présenté au retour de l'enfant. Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les lieux de l'accueil de loisirs en dehors des temps d'accueil. Les temps d'accueil sont des moments privilégiés pour faire le lien entre la sphère familiale et l'accueil de loisirs, les familles pourront y échanger avec l'équipe d'animation. Ils pourront rencontrer l'équipe d'animation sur rendez-vous s'ils le souhaitent. Le service Enfance Jeunesse de la Communauté de communes pourra participer à ces rendez-vous si nécessaire. Les bijoux, téléphones portables, jeux électroniques, argent liquide sont fortement déconseillés. La Communauté de communes déclinera toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de casse.

**Comportement** : Les enfants et les jeunes sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et les règles de vie définies avec l'équipe d'animation. Si leur comportement perturbe gravement et de façon durable la vie collective de l'accueil de loisirs, les parents en seront avertis. Si le comportement persiste, une mesure d'exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée par le Vice-président en charge de l'Enfance Jeunesse lors d'une réunion formelle avec la famille.

Le représentant légal, Madame, Monsieur, .....

A,..... Le .....

Signature obligatoire :

## COUPON DE RESERVATION POUR LES ENFANTS DE 3 à 12 ANS

1-Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

2-Situation de l'enfant : (cocher la case correspondante en fonction de l'âge de votre enfant au 10 juillet 2017)

Maternelle (enfant âgé de + de 3 ans et de - de 6ans)  Primaire (enfant âgé de + de 6 ans)

3-Noter ensuite dans le tableau ci-dessous : **R** pour Réserver une semaine ou **R+C** pour ajouter les **C**antines

De 3 à 12 ans	Juillet Du 10 au 13	Juillet Du 17 au 21	Juillet Du 24 au 28	Août Du 31 au 4	Août Du 7 au 11
Agenville					
Beauquesne					
Beauval*					
Bernaville					
Candas					
Doullens maternelle					
Doullens primaire					
Flesselles*					
Luheux**					
Naours					
Querrieu*					
Rainneville					
Rubempré					
Saint-Gratien					
Talmas					
Villers-Bocage					

\*à partir de 4 ans

\*\*à partir de 6 ans, pas de restauration

Si nous ne pouvons satisfaire votre première demande vers quel autre accueil de loisirs souhaitez-vous être dirigé ? .....(à défaut de renseignement nous ne pourrons pas vous donner priorité sur les autres sites)

## COUPON DE RESERVATION POUR LES COLLEGIENS ET LYCEENS

1-Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_ Prénom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Lieu de scolarisation : \_\_\_\_\_ Classe de l'enfant : \_\_\_\_\_

2-Noter ensuite dans le tableau ci-dessous : **R** pour Réserver une semaine ou **R+C** pour ajouter les **C**antines

Collégiens/Lycéens	JUILLET			AOÛT	
	Du 10 au 13	Du 17 au 21	Du 24 au 28	Du 31 au 4	Du 7 au 11
CAJ Doullens					
CAJ Fienvillers					
CAJ Villers-Bocage					
Séjour de vacances 11-13 ans					
Séjour de vacances 14-17 ans					

Le représentant légal, Madame, Monsieur, .....

A, ..... Le .....

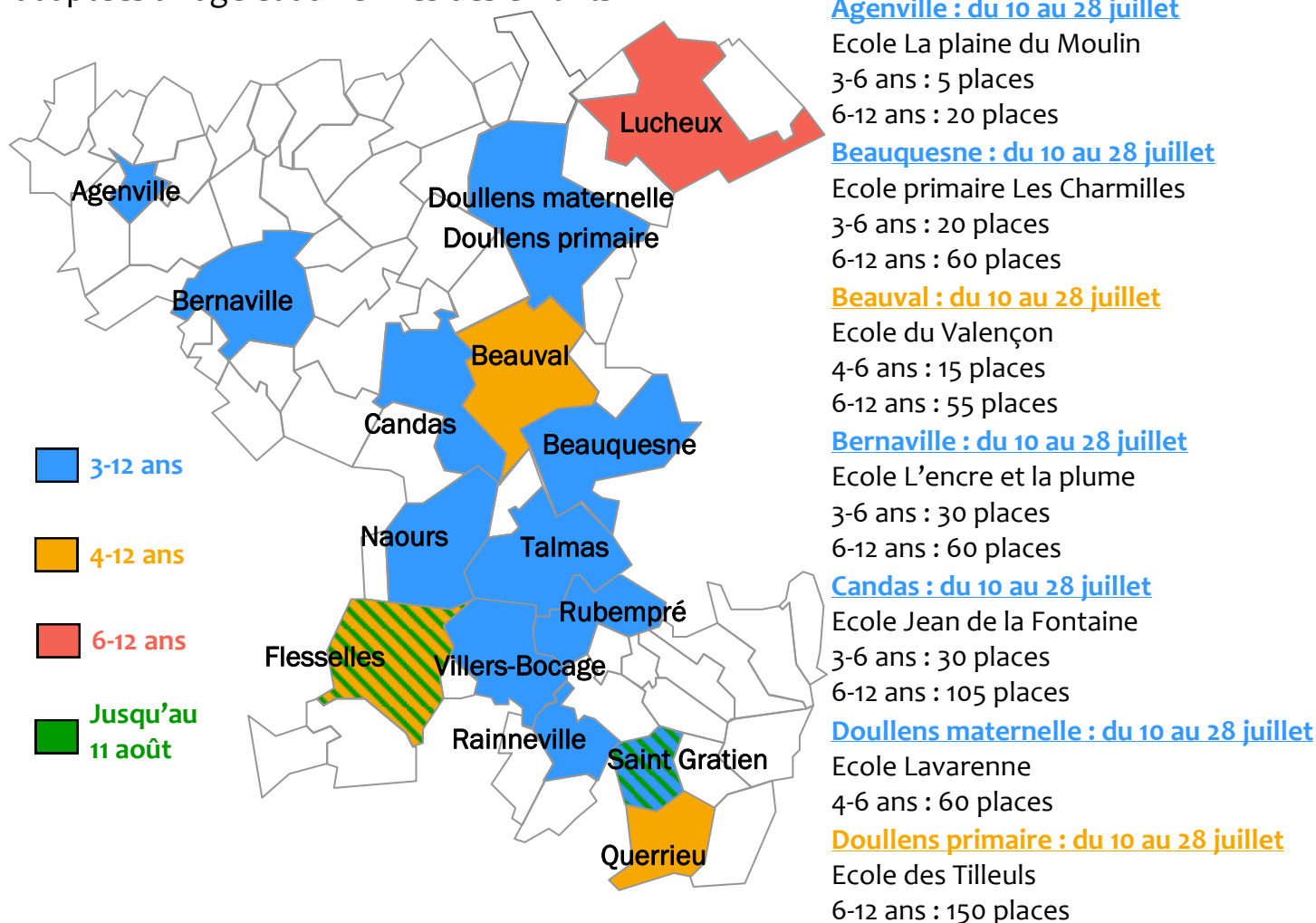
Signature :

# Pour les 3-12 ans

Les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Il est possible d'inscrire les enfants de 3 ans seulement s'ils sont scolarisés. Les lieux d'accueil pour cette tranche d'âge pourront être réajustés en fonction du niveau des inscriptions.

Chaque jour, les enfants sont accueillis à partir de **8h00** jusqu'à **18h00** avec un service de cantine proposé le midi. Pour le site de Lucheux, aucun service de restauration ne sera possible le midi.

L'inscription se fait à la semaine entière y compris pour la cantine. Le planning d'activités est proposé à la semaine. Il comporte au minimum une sortie et des activités variées et adaptées à l'âge et aux envies des enfants.



# Tarifs modulés

Afin de garantir l'accessibilité aux familles, les tarifs sont modulés en fonction de leur quotient familial. Le calcul du quotient familial prend en compte l'ensemble des revenus de la famille et le nombre de parts du foyer fiscal. Il a été choisi de proposer trois tranches de tarifs différents :

Valeur du quotient familial	650 € 1 000 €		
<b>Semaine de proximité :</b>			
Semaine	32 €	36 €	40 €
Semaine avec un jour férié	25,60 €	28,80 €	32,00 €
<b>Séjour de vacances ados</b>	180 €	190 €	200 €
<b>Supplément journée de camping</b>	8 €		
<b>Semaine de cantine :</b>			
Semaine	17,50 €		
Semaine avec un jour férié	14,00 €		

**Pour les familles résidant en dehors de la Communauté de communes, le tarif appliqué sera le double du tarif le plus élevé soit : 80 € la semaine de proximité, 16 € la journée de camping, 400 € le séjour de vacances ados.**

Afin de pouvoir appliquer le tarif correspondant à votre situation et déterminer si vous êtes bénéficiaire d'une aide de la CAF, il est impératif que vous nous indiquiez votre numéro d'allocataire CAF. Sinon, vous devez nous fournir une copie de la notification de votre quotient familial de la CAF datant de moins de 15 jours. En l'absence de ces éléments, le tarif le plus élevé vous sera appliqué.

Pour les autres régimes de prestations sociales (MSA et autres), il revient aux services de la Communauté de communes de calculer votre quotient familial. Pour cela, merci de nous fournir une copie de votre avis d'imposition 2016, ainsi que la notification 2015 de vos prestations sociales et familiales et le nombre de parts de votre foyer fiscal. Ces documents resteront strictement confidentiels.

Les aides de la CAF seront directement déduites de votre facture.

**La CAF de la Somme participe financièrement à l'organisation des accueils de loisirs.**

# Forum d'information

Un forum d'information sera organisé le **Samedi 17 juin 2017**, de 10h00 à 12h00. Vous pourrez venir y rencontrer les équipes d'animation qui vous présenteront l'organisation des activités de l'été et qui répondront à vos interrogations. Ce forum aura lieu simultanément sur trois sites :

- **Bernaville**, pour les centres d'Agenville, Bernaville, Fienvillers et Candas
- **Doullens**, pour les centres de Beauquesne, Beauval, Doullens et Lucheux
- **Villers-Bocage**, pour les centres de Flesselles, Naours, Querrieu, Rainneville, Rubempré, Saint Gratien, Talmas et Villers-Bocage



La Communauté de communes a délégué l'organisation des accueils de loisirs des sites d'Agenville, Bernaville, Candas et Fienvillers à l'association PEP80.

Pour tout renseignement sur ces accueils de loisirs, nous vous invitons à contacter Madame Marina Hall par mail sur [marina.hall@pep80.fr](mailto:marina.hall@pep80.fr) ou par téléphone au **06 46 51 85 79**.